

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8-267-1919 promulguant l'arrête ministériel du 20 avril 1918 relatif aux suppléments ce traitement el indemnités pour charges de famille du personnel présent en France.

n° 8-267-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 janvier 1919

Numéro JO
n° 267 du 31/01/1919

Date du numéro
31 janvier 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté du 14 mai 1918 promulguant dans la Colonie l'arrêté ministériel du 10 décembre 1917 allouant divers suppléments et indemnités temporaires au personnel de la Colonie présent en France

Vull'arrêté ministériel du 20 avril 1918 modifiant l'arrête du 10 décembre 1917

Sur la proposition du Secrétaire général de gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — E st promulgué dans la Colonie pour y ê tre exécuté selon ses forme et teneur l'arrêté ministériel du 20 avril 1918 modifiant l'arrêté du 10 décembre 1917 relativement aux suppléments temporaires de traitement et indemnités pour charges de famille du personnel de la Côte française des somalis présent en France, soit sous les drapeaux, soit dans une position de service ou de congé rétribué. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.